

ALSTOM S.A

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 mars 2021



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale de la société Alstom S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Alstom S.A. (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac (accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 mars 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi que les informations prévues au 2^{ème} alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Salzgitter (RS et Services) et Stendal en Allemagne, Nola, Florence et Savigliano en Italie, Gibela (RS et Services) et Ubunye en Afrique du Sud, La Rochelle en France, Astana au Kazakhstan, Hornell, Rochester et Grainvalley aux Etats-Unis et Santa Perpetua, Barcelona et SSI-All projects en Espagne, et couvrent entre 24 et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre octobre 2020 et avril 2021 sur une durée totale d'intervention de 8 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une centaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Développement durable et RSE, Commerciale, Conformité, Qualité, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et Achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2021

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Demarcq
Associé



Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Evolution des émissions de CO2 des solutions de transport passager Alstom vendues pendant l'année fiscale (Scope 3), émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 dont les émissions de CO2 directes et indirectes liées à la consommation d'énergie et les autres émissions de CO2 directes liées aux émissions fugitives de HFC ;
- Pourcentage de réduction de la consommation énergétique des solutions d'Alstom ;
- Evolution du nombre de catastrophes naturelles ayant généré des dégâts d'un montant supérieur à 2 millions d'euros au cours des dernières années ;
- Evolution du nombre de nouvelles solutions « éco-conçues » ;
- Evolution de l'intensité énergétique, consommations de gaz naturel, de butane ou propane et autres gaz, de fioul domestique, de vapeur/réseau de chaleur, d'électricité, de fiouls lourds et autres combustibles et part d'énergie d'origine renouvelable ;
- Evolution du taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (salariés Alstom et sous-traitants) et TRIR, nombre de décès au travail (salariés Alstom et sous-traitants), nombre d'accidents du travail graves, nombre de maladies professionnelles et nombre d'audits AZDP ;
- Top Employer Certification attribution pour Alstom, évolution du taux de démission des employés en CDI, répartition des recrutements par région et taux d'absentéisme ;
- Evolution du pourcentage de femmes dans les effectifs, de femmes cadres et de femmes dans le management ;
- Evolution du pourcentage de salariés ayant suivi une formation, nombre moyen d'heures de formation par collaborateur, total d'heures de formation et nombre d'employés formés ;
- Evolution du pourcentage d'employés formés lors des « E&C class » et nombre de régions certifiées ISO 37001 ;
- Evolution du pourcentage de revues sécurité avec le statut OK, nombre de revues sécurités réalisées dans l'année et taux de participation à la formation en ligne ;
- Evolution du nombre de bénéficiaires des actions de bénévoles afin de mesurer l'impact des actions d'Alstom ;
- Evolution du montant d'achats réalisés avec les fournisseurs ayant signé la Charte de développement durable, nombre de fournisseurs disposant d'une évaluation de moins de trois ans et part de managers ayant suivi une formation aux achats responsables ;
- Nombre d'incidents enregistrés dans les domaines de l'exploitation des enfants, du travail forcé, de la liberté d'association reportés par la procédure d'alerte ;
- Evolution du Net Promoter Score, nombre d'enquêtes de satisfaction client et pourcentage en valeur des commandes liées à de nouvelles solutions, absence pour l'année du nombre d'évasion fiscale ou manque de substance identifiés par les administrations fiscales.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Depuis la crise du Covid-19, Alstom a mis en place des procédures et des directives claires, pour protéger la santé des employés et des sous-traitants partout où Alstom opère ;
- Energy plan, l'utilisation des énergies renouvelables au Brésil, procédure de Notification et Retour d'Expérience ;
- Alstom University, "Discovery Challenge", the annual Country Community Action Plans (CCAPs) ;
- Module E-Ethics lié au Code Ethique, Procédure d'Alerte en place ;
- Lancement d'un programme pluriannuel d'audit externe et d'un module d'e-learning lancé en novembre 2020 pour l'ensemble du personnel ;
- Boîte à outils All Abilities, The D&I Playlist, renouvellement de l'adhésion à Catalyst ;
- Audits Ecovadis et processus de réalisation des SD Charter,
- Alstom a intensifié la mise en œuvre du plan d'action "Healthier Mobility.

Alstom S.A.

Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales et environnementales publiées dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 Mars 2021



Rapport d'assurance modérée de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations sociales et environnementales publiées dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 Mars 2021

Au Président du conseil d'administration de la société Alstom S.A.,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Alstom S.A., nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'informations sociales et environnementales publiées dans le rapport de gestion 2020/21 de la société Alstom S.A.

Les informations sociales sélectionnées par Alstom S.A. sont les suivantes :

- Effectif total à fin mars 2021 et répartition par région, catégorie et genre ;
- Nombre d'embauches en CDI, nombre de démissions et nombre de licenciements hors économiques ;
- Pourcentage des collaborateurs couverts par une convention collective nationale ou un accord d'entreprise.

Les informations environnementales sélectionnées par Alstom S.A. sont les suivantes :

- Consommations d'eau du réseau public, de nappe phréatique et de surface ;
- Emissions de COV¹ ;
- Production de déchets dangereux et non-dangereux et de déchets dangereux et non dangereux valorisés.

Ces informations ont été préparées sous la responsabilité de la Direction Développement durable et RSE d'Alstom S.A. conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») composés du « Census Rules » et du « Social Survey indicator protocol » pour les informations sociales et du « Environment, Health & Safety Reporting Manual » pour les informations environnementales, disponibles sur demande au siège de la société.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur ces informations sélectionnées ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Les conclusions formulées ci-après portent sur les informations sélectionnées et non pas sur l'ensemble des informations RSE contenues dans le rapport de gestion.

¹ Composés Organiques Volatils non-méthaniques

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à une assurance modérée sur le fait que nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause que les informations sélectionnées par Alstom S.A. ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

- Nous avons examiné au niveau du Groupe le caractère approprié des procédures de reporting élaborées par Alstom S.A. au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible.
- Nous avons vérifié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations et pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données. Ces travaux se sont notamment appuyés sur des entretiens avec les personnes des directions Développement durable et RSE, Ressources humaines, Santé et sécurité et Environnement d'Alstom S.A. responsables de l'élaboration, de l'application des procédures ainsi que de la consolidation des données
- Nous avons sélectionné un échantillon d'entités :
 - Salzgitter (RS et Services) et Stendal en Allemagne ;
 - Nola, Florence et Savigliano en Italie ;
 - Gibela (RS et Services) et Ubunye en Afrique du Sud ;
 - La Rochelle en France ;
 - Astana au Kazakhstan ;
 - Hornell, Rochester et Grainvalley aux Etas-Unis ;
 - Santa Perpetua, Barcelona et SSI-All projects en Espagne.
- Au niveau des entités sélectionnées :
 - Nous avons vérifié, sur la base d'entretiens avec les personnes en charge de la préparation des données, la bonne compréhension et la correcte application des procédures ;
 - Nous avons effectué des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Ces entités d'Alstom S.A. représentent 24% des effectifs du groupe et entre 35% et 44% des informations environnementales sélectionnées.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos experts en matière de RSE.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations sociales et environnementales sélectionnées par Alstom S.A. et rappelées ci-dessus, publiées dans son rapport de gestion 2020/21, ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels utilisés par Alstom S.A. et applicables en 2021.

Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2021

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Edouard Demarcq
Associé



Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable